



No de résolution  
ou annotation

**Procès-Verbal des Délibérations  
de la Régie Intermunicipale  
Argenteuil - Deux- Montagnes**

**ORDRE DU JOUR**

**SÉANCE ORDINAIRE DU 17 JUIN 2021**

I - OUVERTURE DE LA SÉANCE

II - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

III - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE  
EXTRAORDINAIRE TENUE LE 7 MAI ET SÉANCE  
ORDINAIRE TENUE LE 20 MAI 2021

IV - PÉRIODE DE QUESTIONS

V - CORRESPONDANCE

VI - RAPPORT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

Aucun sujet

VII - TRÉSORERIE

- A) Tonnages de la période
- B) Comptes à payer de la période

VIII - ADMINISTRATION GÉNÉRALE

- A) Résolution - Nomination Marc-Olivier Labelle, vice-président
- B) Résolution - Activité feuilles d'automne partenariat Rona  
Groupe Godin
- C) Résolution - Convention relative à certains travaux agricoles  
Ferme Guy Marineau
- D) Résolution - Nomination directrice générale, secrétaire/trésorière  
par intérim
- E) Résolution - Prime de remplacement
- F) Résolution - Mandat Andrea Daezli, consultante en environnement

IX - VARIA

X - PÉRIODE DE QUESTIONS

XI - DATE DE LA PROCHAINE SÉANCE ET LEVÉE



No de résolution  
ou annotation

## Procès-Verbal des Délibérations de la Régie Intermunicipale Argenteuil - Deux- Montagnes

Jeudi, le 17 juin 2021

### Séance ordinaire

Endroit : Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-  
MontagnesSiège social

Présents: Messieurs Carl Péloquin, maire de la ville de Lachute,  
Marc-Olivier Labelle, maire de la municipalité de  
Saint- André-d 'Argenteuil, Richard Labonté maire  
de la municipalité de Sainte-Placide,  
Antoine Laurin conseiller municipale de la ville  
de Brownsburg-Chatham et Andrea Daezli,  
directrice générale et secrétaire-trésorière de  
la Régie, formant quorum de ladite Régie.

#### I- OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte par monsieur Carl Péloquin.

#### II- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1-06-21

Il est  
Proposé par : M. Richard  
Labonté Appuyé par : M.  
Marc-Olivier Labelle et résolu

QUE l'ordre du jour de la séance ordinaire soit et est adopté  
tel queprésenté par le président

- adopté à l'unanimité

#### III- ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE TENUE LE 7 MAI 2021 ET DE LA SÉANCE ORDINAIRE TENUE LE 20 MAI 2021

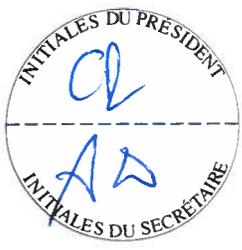
Le président présente à chacun le procès-verbal de la séance  
extraordinaire tenue le 7 mai 2021.

2-06-21

Il est  
Proposé par : M. Marc-Olivier Labelle  
Appuyé par : M. Richard Labonté  
et résolu

QUE la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes  
accepte le procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 7  
mai 2021.

- adopté à l'unanimité



No de résolution  
ou annotation

**Procès-Verbal des Délibérations  
de la Régie Intermunicipale  
Argenteuil - Deux- Montagnes**

Le président présente à chacun le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 20 mai 2021.

3-06-21

Il est

Proposé par : M. Richard Labonté

Appuyé par : M. Marc-Olivier Labelle

et résolu

QUE la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes accepte le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 20 mai 2021.

- adopté à l'unanimité

IV - PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'est adressée au Conseil de la Régie.

V - CORRESPONDANCE

Aucune correspondance n'est adressée au Conseil de la Régie

VI - RAPPORT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE  
ET SECRÉTAIRE- TRÉSORIÈRE

1- Rapport de la directrice générale et secrétaire-trésorière

Aucun sujet

VII - TRÉSORERIE

A) Tonnages de la période

Il y a dépôt des rapports de tonnage de la période (déchets, compost, recyclage)

B) Comptes à payer de la période

CONSIDÉRANT la liste des comptes à payer pour la période du 21-05-2021 au 17-06-2021, déposée par le président;

4-06-21

Il est

Proposé par : M. Richard Labonté

Appuyé par : M. Marc-Olivier Labelle

et résolu

QUE les comptes à payer soient et sont approuvés et adoptés tels que présentés par le président pour la période du 21-05-2021 au 17-06-2021, et ce, pour un montant de 475 962.89\$.

- adopté à l'unanimité



No de résolution  
ou annotation

## Procès-Verbal des Délibérations de la Régie Intermunicipale Argenteuil - Deux-Montagnes

### VIII – ADMINISTRATION GÉNÉRALE

#### a) Nomination Marc-Olivier Labelle, vice-président

5-06-21

Il est

Proposé par : M. Antoine Laurin

Appuyé par : M. Richard Labonté

et résolu

QUE M. Marc-Olivier Labelle, délégué de la municipalité de Saint-André d'Argenteuil, soit et est nommé vice-président de la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes.

- adopté à l'unanimité

#### b) Activité feuilles d'automne partenariat Rona Groupe Godin

CONSIDÉRANT le succès de l'activité feuilles d'automne 2020;

CONSIDÉRANT que la Régie a demandé un partenariat avec Groupe Godin Rona Lachute pour la distribution des sacs de papiers pour l'activité feuilles d'automne 2021;

6-06-21

Il est

Proposé par : M. Marc-Olivier Labelle

Appuyé par : M. Antoine Laurin

et résolu

QUE la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes s'occupe de l'activité feuilles d'automne;

QUE la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes soit partenaire avec Groupe Godin Rona Lachute pour l'activité feuilles d'automne 2021.

- adopté à l'unanimité

#### c) Convention relative à certains travaux agricoles

Considérant qu'il est dans l'intérêt de la Régie de conclure avec Ferme Guy Marineau inc. la Convention relative à certains travaux agricoles (la « Convention »), dont le projet a été présenté aux membres du Conseil de la Régie;

7-06-21

Il est

Proposé par: M. Richard Labonté

Appuyé par: M. Marc-Olivier Labelle

Et résolu



**Procès-Verbal des Délibérations  
de la Régie Intermunicipale  
Argenteuil - Deux- Montagnes**

QUE cette Convention à intervenir entre la Régie et Ferme Guy Marineau inc. soit approuvée;

QUE le président et la directrice-générale de la Régie soient, et ils sont, par les présentés, autorisés à signer pour et au nom de la Régie la Convention à intervenir entre la Régie et Ferme Guy Marineau inc.;

- adopté à l'unanimité

d) Nomination directrice générale, secrétaire/trésorière par intérim

CONSIDÉRANT le départ de la directrice générale secrétaire-trésorière;

CONSIDÉRANT la nécessité de nommer une directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim en date du 28 juin 2021;

8-06-21

Il est  
Proposé par : M. Richard Labonté  
Appuyé par : M. Marc-Olivier Labelle  
et résolu

Que le Conseil mandate madame Isabelle Charbonneau, adjointe à la direction générale et comptabilité de la RIADM, à titre de directrice générale secrétaire-trésorière par intérim au sein de la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes, et ce jusqu'à nouvel ordre.

- adopté à l'unanimité

e) Prime de remplacement

CONSIDÉRANT l'octroi d'une prime de remplacement ou de prise en charge de responsabilités additionnelles, de dix pour cent (10%) est un principe reconnu à la Ville de Lachute et ailleurs;

CONSIDÉRANT le remplacement intérimaire ou prise en charge doit être d'une durée suffisante pour impliquer réellement la prise en charge d'une partie importante des responsabilités du poste de la personne absente, pour une durée minimale de quatre (4) semaines, à l'exclusion des périodes normales de vacances ou autres congés et sur décision de la direction;

9-06-21

Il est  
Proposé par : M. Richard Labonté  
Appuyé par : M. Antoine Laurin  
et résolu

QUE madame Isabelle Charbonneau qui est affectée à un remplacement intérimaire d'une durée suffisante pour impliquer réellement la prise en charge d'une partie importante des responsabilités du poste de la personne absente, pour une durée minimale de quatre (4) semaines, à l'exclusion des périodes normales de vacances ou d'autres congés, reçoive une prime de dix pour cent (10%) de son salaire, sur décision de la direction.

- adopté à l'unanimité



No de résolution  
ou annotation

**Procès-Verbal des Délibérations  
de la Régie Intermunicipale  
Argenteuil - Deux- Montagnes**

f) Mandat Andrea Daezli, consultante en environnement

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt de la Régie de retenir les services de Madame Andrea Daezli, consultante en environnement pour assumer la fonction de consultante en environnement.

CONSIDÉRANT l'offre de service relative au soutien et à l'expertise nécessaires pour assumer les fonctions de consultante en environnement;

CONSIDÉRANT que le rapport entre une Consultante en environnement et une régie doit d'abord reposer sur la confiance mutuelle et les règles de « fairplay »;

10-06-21

Il est

Proposé par: M. Marc-Olivier Labelle

Appuyé par : M. Antoine Laurin

et résolu

QUE mandat de consultante en environnement soit octroyé à madame Andrea Daezli, à compter du 19 juillet 2021 concernant la construction de la plateforme de compostage, le dossier de gestion de lixiviat et tous autre dossier aux besoins environnementaux pour la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes;

QUE le Contrat soit approuvé et accepté et chargé à l'heure.

QUE le président soit autorisé à signer le Contrat pour la Régie;

QUE Madame Isabelle Charbonneau, adjointe à la direction générale et comptabilité, soit mandatée de vérifier l'exactitude du contenu de la facturation mensuelle aux dispositions du Contrat, incluant le montant fixe et les déboursés

- adopté à l'unanimité

IX- VARIA

- Révision salariale pour l'employé #3260

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de procéder à une révision salariale pour l'employé #3260 de la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes;

11-06-21

Il est

Proposé par: M. Marc-Olivier Labelle

Appuyé par : M. Richard Labonté

et résolu

QUE la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes après révision du dossier de l'employé #3260, accepte d'accorder une augmentation salariale de 3\$ de l'heure à compter du 21 juin 2021.

-adopté à l'unanimité



**Procès-Verbal des Délibérations  
de la Régie Intermunicipale  
Argenteuil - Deux- Montagnes**

-Contrat de travail employée #360 et bonification

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt de la Régie de retenir les services de l'employé #360, pour assumer la fonction de technicienne aux archives;

12-06-21

Il est

Proposé par: M. Richard Labonté

Appuyé par : M. Marc-Antoine Labelle

et résolu

QUE mandat de technicienne soit octroyé à l'employé #360, à compter du 28 juin 2021 pour la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes;

QUE le Contrat soit approuvé et accepté et chargé aux taux horaires forfaitaires de 40\$ incluant tous les avantages sociaux;

QUE la technicienne aux archives effectue entre 8h et 16h de travail hebdomadaire selon le besoin;

QUE le président soit autorisé à signer le Contrat pour la Régie;

QUE l'employé #360 reçoive une bonification de 3 000\$ pour l'appart exceptionnel donné à la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes au cours de la dernière année;

QUE la Régie intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes mandate et autorise Mme Andrea Daezli, directrice générale, à signer le contrat de travail pour l'employé #360 pour la fonction de technicienne aux archives, conformément aux politiques en vigueur à compter du 28 juin 2021.

-adopté à l'unanimité

X- PÉRIODE DE QUESTIONS

-Des questions sont adressées au Conseil de la Régie.



No de résolution  
ou annotation

**Procès-Verbal des Délibérations  
de la Régie Intermunicipale  
Argenteuil - Deux-Montagnes**

**XI- DATE DE LA PROCHAINE SÉANCE ET LEVÉE**

13-06-21

Il est

Proposé par: M. Antoine Laurin

Appuyé par : M. Marc-Olivier Labelle

et résolu

QUE la prochaine séance ordinaire soit fixée au jeudi 8 juillet 2021 à 19 h à la salle du Conseil de l'Hôtel de ville de Lachute située au 380 rue Principale à Lachute.

QUE l'ordre du jour étant épuisé, la présente séance soit et est levée.

- adopté à l'unanimité

Andrea Daezli  
Directrice générale  
Secrétaire-trésorière/

Carl Péloquin  
Président